



COMMUNE DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 1er juillet 2024
N° 20240701DL47

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

Date de la convocation : 25/06/2024

Date d'envoi : 26/06/2024

OBJET : CONVENTION INSTALLATIONS SPORTIVES entre le Département du Tarn, Le Collège Madeleine Cros et la Commune de Dourgne

L'an deux mille vingt-quatre et le premier juillet à 18h30,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire,

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
 Mme BOURDIN Danielle, M. COLLOT Adrien, Adjoints
 Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, MONTAGNÉ Isabelle, LANDESSE Corinne, TERRAL Patricia,
 M. MONTAGNÉ Patrick, Conseillers

Excusés : Mme DIOT Stéphanie (Procuration V. FOURNES), M. BEILLARD Adrien (Procuration A. COLLOT), S. POIREL

Absents : M. BARTOLO Thibaud

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNÉ Isabelle, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Madame le Maire fait part au Conseil de la réception de la convention pluriannuelle de mise à disposition d'installations sportives entre le Conseil Départemental du Tarn, le Collège Madeleine CROS et la Commune de Dourgne pour 2024-2026.

Cette convention précise les infrastructures concernées, les conditions d'utilisation et les modalités d'intervention du Conseil Départemental en décidant de la reconduction du dispositif des contrats Atouts Tarn et décidant de l'augmentation de la base de calcul de la majoration collégien.

L'utilisation de ces infrastructures est à titre gratuit, mais le Département s'engage à majorer les aides départementales accordées dans le cadre du Fonds de Développement Territorial (FDT) pour les éventuels projets d'investissement que celle-ci présentera pour la période 2024-2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **ACCEPTÉ** la convention telle que présentée,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,


 Isabelle MONTAGNÉ

Le Maire,  
 Dominique COUGNAUD